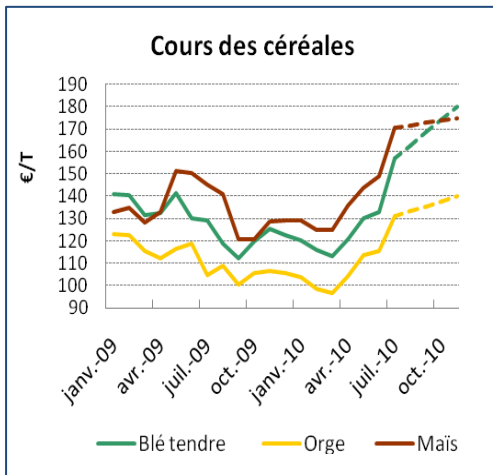


Le coup de chauffe sur les marchés céréaliers met à mal l'équilibre économique des filières animales

Les prix des matières premières pour l'alimentation animale en général et des céréales en particuliers, constituants majeur des aliments pour animaux, s'inscrivent depuis plusieurs mois régulièrement à la hausse, après une période de prix particulièrement bas. Cette tendance s'est accélérée depuis le début juillet, sans que les fondamentaux du marché puissent justifier une élévation aussi brutale.



Ainsi, entre la mi-juin et la fin juillet, sur la base des cotations publiées par la Dépêche Agricole, le cours du blé tendre rendu Bretagne s'est accru de 35 €/T (+27%), celui de l'orge de 27€/T (+ 25%) et celui du maïs de 25 €/T (+18%). Par ailleurs, les prix céréaliers à échéance novembre s'établissent en hausse par rapport aux niveaux actuellement enregistrés, laissant présager des cours durablement soutenus sur les mois à venir.

Cette hausse vient renchérir le coût de revient des aliments d'environ 20 €/T pour les aliments porcs et d'environ 30 €/T pour les aliments volailles sans permettre, du fait de sa brutalité, aux fabricants de jouer pleinement leur rôle de modérateur des évolutions de prix.

Au bout de leurs possibilités en termes de compression de marge et de facilités de trésorerie aux éleveurs, les fabricants n'auront pas d'autres possibilités que de répercuter rapidement ces hausses sur leurs tarifs d'aliments composés.

Dans un contexte économique difficile pour les productions animales, Le Pôle Animal de Coop de France demande :

- la remise sur le marché des stocks d'intervention d'orge (5,6 Mt en Europe dont 1 en France) à destination de l'industrie de l'alimentation animale, à prix coûtant pour la Commission Européenne (prix d'achat majoré des frais de stockage), de manière à atténuer l'envolée des cours céréaliers pour le bénéfice des filières animales.
- Une meilleure valorisation aval des produits animaux pour pouvoir assurer une juste rémunération de chaque maillon de la filière, dont certains jouent déjà le jeu de la contractualisation avec leur aval.
- Dans un esprit de filière, une répercussion par la distribution de la hausse inéluctable des prix au consommateur.

Contact Presse : Jacques POULET – 01 44 17 57 03

poleanimal@coopdefrance.coop

Le Pôle animal de Coop de France représente les coopératives impliquées dans les filières de productions de viande bovine, ovine, porcine, avicole et de la nutrition animale.

Les compétences du Pôle animal s'étendent de l'organisation de producteurs à l'outil d'abattage et de première transformation en passant par l'industrie de l'alimentation animale.

Cela représente un chiffre d'affaires global, dans le secteur de la viande, d'environ 20 milliards d'euros et 30 000 emplois.